



calcul allocations chômage

Par **hello22**, le **30/06/2012** à **20:23**

Bonjour,

j'ai une question et pour que vous puissiez y répondre je me dois de vous raconter toute l'histoire... merci à ceux qui vont prendre le temps de me lire.

Alors, je suis entrées dans l'entreprise le 02 décembre 2009. J'ai eu un accident de travail le 19 juin 2011. J'ai repris le travail (avec continuité des soins, donc toujours en accident de travail) le 30 août 2011 pour enfin être remise en accident de travail à partir du 10 octobre 2011.

Je suis déclarée inapte depuis le 18 juin 2012 et attend donc d'être licencié puisqu'il n'y a pas de reclassement possible.

Je voulais donc savoir à partir de quoi pôle emploi va calculer mon chômage? Puisque je sais qu'ils prennent les 12 derniers mois travaillés mais dans ces 12 mois j'ai aussi été en accident de travail!

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **30/06/2012** à **23:34**

Bonjour,

S'il y a des absences pendant ces 12 mois, le salaire plein devra être rétabli et Pôle Emploi ne pourra pas différer l'indemnisation pour le préavis non effectué mais payé...